

COMMUNE DE BAGNERES DE LUCHON
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022

Affiché le : 15/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de monsieur Eric AZEMAR, maire, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, en mairie de Bagnères de Luchon, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le maire, le premier avril deux mille vingt-deux conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Étaient présents : M. Eric AZEMAR, maire, M. Gilles TONIOLO, Mme Catherine DERACHE, Mme Sabine CAZES Adjoints au Maire.

Mme Michèle BOY, Mme Françoise BRUNET LACOUE, M. Gilbert TORRES, M. Pierre FOURCADET, M. Olivier PERUSSEAU, M. Jean-Christophe GIMENEZ, Mme Marilyn DE FARCY DEPONTFARCY, Mme Audrey CONAN, Mme Michèle CAU, M. Louis FERRE, M. John PALACIN, Mme Françoise DE SABRAN PONTEVES Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Claude LACOMBE ayant donné procuration à Mme Catherine DERACHE.

M. Michel LERAY ayant donné procuration à M. Gilles TONIOLO.

M. Gérard SUBERCAZE ayant donné procuration à M. John PALACIN.

Absents : 0.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint (conformément à l'article L.2121-17 du CGCT et à la réglementation en vigueur au regard de la crise sanitaire COVID19, quorum au tiers).

Monsieur le maire ouvre la séance et propose que madame Sabine CAZES soit désignée en tant que secrétaire.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, madame Audrey CONAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le maire rappelle les procurations :

M. Claude LACOMBE ayant donné procuration à Mme Catherine DERACHE.

M. Michel LERAY ayant donné procuration à M. Gilles TONIOLO.

M. Gérard SUBERCAZE ayant donné procuration à M. John PALACIN.

Monsieur le maire rappelle aux élus les mesures sanitaires en vigueur.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

M. le maire indique à l'assemblée délibérante que 4 points de l'ordre du jour sont reportés, il s'agit de :

Affaires thermales

Affaires générales

1. Convention de déversement, blanchisserie des thermes.

2. Adhésion à AGORASTORE, autorisation de vente de matériel et mobilier, biens immobiliers appartenant à la régie.

Affaires communales

Finances

12. Plateforme d'enchères en ligne « WEB ENCHERES pour la vente de matériel et mobilier de la collectivité, changement de dénomination, AGORASTORE et autorisation de vente des biens immobiliers appartenant à la collectivité (terrains, bâtiments à usage d'habitation).

Ressources humaines

15. Création d'un comité social territorial.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2022.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Affaires thermales

Affaires générales

1. DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL) POUR LA REGIE DES THERMES.

Le conseil municipal, après délibération, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme BOY), approuve la désignation de M. Michel LERAY en tant que représentant de la régie des thermes de Luchon à l'assemblée générale de l'Agence France Locale.

2. CONVENTION DE DEVERSEMENT, BLANCHISSERIE DES THERMES.

Reportée.

3. ADHESION A AGORASTORE, AUTORISATION DE VENTE DE MATERIEL ET MOBILIER, BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA REGIE.

Reportée.

Affaires financières

4. ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DES THERMES

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve l'actualisation du plan de financement des travaux de rénovation et extension des Thermes de Luchon à réaliser dans le cadre de la DSP des Thermes tels qu'exposés en séance,
- Autorise monsieur le maire à inscrire des crédits nécessaires au budget primitif 2022,
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier et ainsi de mettre tout en œuvre pour obtenir les subventions présentées.

5. PARTICIPATION AUPRES DE LA FEDERATION THERMALE OCCITANIE, SALON DES THERMALIES 2022

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'appel à participation tel qu'exposé en séance et son paiement.

Ressources humaines

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DES THERMES AUPRES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition tel qu'exposé en séance et annexé à la présente et autorise sa signature par les parties concernées.

Affaires communales

Affaires générales

7. REGIME DES DELEGATIONS

M. maire rend compte aux élus des décisions intervenues dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'autorisation du 23 mai 2020 lui conférant délégation pour assumer la simplification et l'accélération des affaires de la commune.

Questions des élus.

Le conseil municipal prend acte.

8. DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL) POUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération, par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Mme BOY, M. FOURCADET, M. PERUSSEAU) approuve la désignation de M. Michel LERAY en tant que représentant de la commune de Bagnères de Luchon à l'assemblée générale de l'Agence France Locale.

Finances

9. PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022, POLITIQUE GENERALE.

Chaque élu présent en séance se voit remettre un exemplaire (au format papier) d'un rapport d'analyse financière.

M. le maire commente le rapport.

Questions des élus.

Pas de vote.

10. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX AUX PARTIS POLITIQUES

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve la mise à disposition à titre gratuit des salles de réunion communales pour les réunions des partis politique hors période de campagnes électorales.

11. REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS REALISEE PAR UNE INFIRMIERE DANS LE CADRE DE LA VACCINATION DES ENFANTS (COVID19), ACHAT DE « CADEAUX »

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le remboursement à Mme MORENO (infirmière) par virement sur son compte bancaire et/ou postal dont elle fournira les coordonnées.

12. PATEFORME D'ENCHERES EN LIGNE « WEB ENCHERES » POUR LA VENTE DE MATERIEL ET MOBILIER DE LA COLLECTIVITE, CHANGEMENT DE DENOMINATION, « AGORASTORE » ET AUTORISATION DE VENTE DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA COLLECTIVITE (TERRAINS, BATIMENTS A USAGE D'HABITATION...)

Reportée.

13. RENOUELEMENT DE L'AIDE AU BURKINA FASO DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE L'ACAD

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve la poursuite de la coopération avec la commune de BINGO.
- Approuve l'engagement à verser 30.000 euros à raison de 10.000 euros par an.
- Autorise monsieur le maire à signer le formulaire de candidature final à l'appel à projets – Appel à projets généraliste triennal 2022-2024.
- Autorise monsieur le maire à entamer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la prolongation du ce programme d'aide au développement en partenariat avec la commune de Bingo, au Burkina Faso.

14. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LE TRIATHLON DE LUCHON ET LE GRAND PRIX CYCLISTE DE LUCHON

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'Association Je Porte un Casque et de signer le contrat de partenariat avec l'Association Je Porte un Casque.
- Autorise le maire à signer le contrat de partenariat avec l'association « Je porte 1 casque », tel qu'annexé à la présente délibération.
- Approuve l'attribution subvention exceptionnelle de 1 050 € à l'AS Muret Cycliste.

Ressources humaines

15. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Reportée.

16. OUVERTURE DE POSTES TEMPORAIRES A LA VILLE, SAISON 2022

Le conseil municipal, après délibération, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. PERUSSEAU), approuve les ouvertures de postes temporaires selon les modalités exposées en séance et autorise monsieur le maire à signer les contrats correspondants.

Travaux

17. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE TRANSFORMATION DU BOIS DE CHAUFFAGE AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL DU BOIS DE MONTAUBAN DE LUCHON

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 1 voix contre (M. TORRES) et 1 abstention (Mme BOY) approuve la convention exposée, annexée à la délibération et autorise monsieur le maire à la signer.

Urbanisme

18. ACQUISITION D'UN TERRAIN ET REALISATION DE TRAVAUX DE DEBITAGE ET ENLEVEMENT D'ARBRES

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve l'acquisition selon les modalités exposées en séance, et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer l'acte de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à la vente.

Action sociale

19. CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE LE GERONTOPOLE, LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le principe du partenariat tel qu'exposé en séance,
- approuve la convention annexée à la présente délibération,
- autorise monsieur le maire à la signer.

20. QUESTIONS DIVERSES.

Echanges entre les élus sur divers sujets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 07.